



Comité technique ministériel du 26 juillet 2018
Déclaration liminaire CGT-FSU lue par Simon Lery

Madame la secrétaire générale, madame, messieurs les directeurs de cabinets,
Chers camarades,
Mesdames, messieurs,

Nous aurions aimé commencé cette intervention par « Madame, messieurs les ministres », nous avons hélas aujourd'hui, comme il y a deux semaines, l'illustration de la mise en œuvre sans attendre des préconisations du rapport CAP2022 : « les ministres ne doivent plus être dans la gestion de leur ministère ».

Peut-être ne se sentent-ils pas interpellés par AP 2022, puisqu'une part importante des politiques de nos ministères ne sont même pas identifiées parmi les 21 politiques publiques : transports, énergie, logement, oui ; mais aménagement, environnement, écologie, développement durable, non. On comprend mieux le désarroi de M. Hulot, qui commence à comprendre, petit à petit, qu'un pan majeur de son portefeuille ministériel n'est pas entre ses mains, et dont le rôle, vis-à-vis de ses agents, s'est limité il y a un mois à venir présenter la nouvelle charte graphique du ministère.

Mais cela ne veut pas dire que nos ministères ne sont pas concernés par le bulldozer d'AP2022 : la négation du statut de la fonction publique, le recours au contrat de droit privé, la déconstruction du rôle des CAP, l'attaque même de la logique de rémunération indiciaire, sans parler de la proposition de filière administrative territoriale interministérielle (sic) à gestion déconcentrée... Partout le service public y apparaît comme une proie, et la fonction publique y est montrée comme un poids, alors même que les dysfonctionnements pointés ne sont souvent que le résultat des saignées successives dans les moyens. Tout cela pour justifier la prise en charge par le secteur privé du service public, sans que jamais les questions d'égalité républicaine soient abordées, sauf pour la démolir ; il est vrai qu'en matière de respect de principe républicain, le plus haut niveau de l'État sait se donner des souplesses, quant à l'utilisation d'agents sous contrat direct avec l'Élysée, pour s'immiscer au sein des missions habituellement dévolues à ses fonctionnaires de police.

Le fait que le rapport dise que toutes les politiques qui dépendent de nos ministères (la politique de l'énergie et de la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique, les politiques de l'urbanisme, de la construction, du logement, des paysages, de la biodiversité, de l'eau, des substances minérales non énergétiques) continuent d'être exercées par l'administration centrale (re-sic) n'est pas pour nous rassurer, puisque nulle part ailleurs les moyens ne sont évoqués, et que l'organisation territoriale n'est pas mentionnée, ni les établissements publics, alors même qu'une part importante de ces politiques sont mises en œuvres actuellement par des opérateurs publics très divers.

Comment comprendre l'orientation qui consiste à dire de « mettre un terme à toutes les interventions publiques dont l'efficacité n'est pas démontrée » quand on travaille pour l'avenir et le temps long ? Et justement, les exemples donnés concernent en particulier nos ministères, à travers les transports ou l'énergie.

Transition écologique ? La belle affaire quand on propose comme économie de moins aider la rénovation thermique !

L'écologie ne fait pas partie des grandes politiques, alors même que les principes de démolition s'appliquent à tous.

Les ministres auraient au moins pu venir nous parler du pré-cadrage budgétaire dont ils disposent désormais. Quelle est finalement cette trajectoire que nous allons devoir suivre pour préparer l'avenir, selon les termes du point 1 de l'ordre du jour ?

Auraient-ils pu nous annoncer la fin de la baisse des effectifs dans les services, dans les établissements publics, et notamment ceux créés le plus récemment soi-disant pour porter de nouvelles politiques, ou sont-ils absents car ils n'auraient que des mauvaises nouvelles à annoncer ?

M. Hulot a voulu signifier il y a un mois dans son message aux agents à quel point ils étaient formidables. Nous voulons l'entendre nous dire « combien » les agents du ministère sont-ils.elles formidables ? - 2 % par an ?

Combien le ministère a obtenu pour le passage au RIFSEEP des corps techniques qui n'y sont pas encore passés ?

Les ministres nous ont annoncé par courrier une phase active de concertation, pour mieux nous fuir. Mais concertation sur quoi ?

Comment participer, en l'absence des ministres, à une discussion sur le point 1 de l'ordre du jour, sans information sur ce pré-cadrage budgétaire.

On nous annonce un nouveau modèle de société, où chaque Français a sa place, alors que le gouvernement organise la compétition de tous contre tous, la prédation des richesses, et détruit, en version accélérée et numérisée, les redistributions et la solidarité.

Les agents sont inquiets, les organisations sont malmenées, et malheureusement des drames personnels se produisent dans les services. Les conclusions du CAP 2022, ne sont pas pour rassurer les agents, derrière une affirmation cosmétique de prise en compte de leurs préoccupations. Le plan de transformation ministériel pas plus.

Les rencontres de début juillet avec les directions des ministères nous auront appris au moins ceci, et c'est confirmé par le CAP2022 : il n'y a pas de projet. La seule perspective, c'est le rabet budgétaire, dont on nous dit pourtant qu'il est allé aussi loin que possible.

Chaque direction essaie d'écoper comme elle peut, à coups de numérisations, mutualisations... Mais les problèmes sont-ils résolus pour autant ? Les réponses proposées ne tiennent pas compte de la logique de service public : transférer encore 2000 km de routes aux départements, en quoi est-ce que ça résout la question des moyens alloués au service public des routes ?

Que dire d'un plan biodiversité, qui prétend transférer des responsabilités aux collectivités territoriales, auxquelles le gouvernement a prévu de faire subir une cure d'amaigrissement de 70 000 emplois ?

Créer des pôles de compétences interdépartementaux, quand vous n'êtes même pas capables d'affirmer le besoin de maintien de structures aux compétences pointues comme les laboratoires d'hydrobiologie des DREAL ? Maintien ou pas de l'expertise dans nos ministères ?

Malheureusement la lecture du document fourni pour ce CTM quant aux pistes de transformation nous montre que ce sont les sujets transverses (mutualisations...) qui fixent le cadre, alors qu'on est bien en peine de bâtir une perspective pour le service public dont nos ministères sont porteurs.

On ne vous fera pas la litanie des arbitrages perdus. Car ce sont des histoires pour endormir les enfants. On ne croit plus au grand méchant guichet unique. Si les arbitrages sont perdus, c'est qu'ils ne sont pas portés politiquement.

Vous n'avez pas été capables de faire aboutir les textes sur les chargés de recherche, pourtant passés devant ce CTM depuis plus d'un an.

Que dire du protocole égalité professionnelle : toute cette énergie pour aboutir à quoi ? Aucune échéance, aucun engagement de moyens, aucune proposition concrète finalement...

Nous allons examiner le RIFSEEP des ATE et TE. Vous n'êtes même pas en mesure de garantir complètement le maintien des rémunérations antérieures. Nous vous demandons une nouvelle réunion sur la note de gestion ministérielle, avant le passage dans les établissements.

Vous n'avez pas été capable de lancer le chantier statutaire des OPA pourtant inscrit à l'agenda social et signé par Monsieur HULOT laissant 2000 agents sous payés, avec comme seule perspective de devenir « un corps mort ».

En ce qui concerne les ITPE, l décret correctif est enfin sorti, tant mieux, nous l'avions demandé ici même l'année dernière, mais la nomination dans le grade hors classe sont bloquées en l'absence de régime indemnitaire, au point que le DRH nous annonce comme conséquence possible de nouvelles élections sur ce corps en 2019.

Comme le montre la fonctionnarisation dans les agences de l'eau, qui ne peut même pas être obtenue à revenus constants, pour des agents pourtant déjà sous statut, et dont les salaires étaient déjà assurés par l'employeur. Résultat, une petite minorité seulement entrera dans un statut de fonctionnaire. Dans ce cas, le ministère aura su verrouiller le régime indemnitaire des éventuels entrants dans le corps, malgré l'autonomie de gestion des établissements, mais par contre quand il s'agit de verser des primes supplémentaires (CIA), l'alignement sur le ministère n'est plus d'actualité !

Justement, en ce début d'été, vous nous avez proposé la mise en place du CIA.

Pour ce qui nous concerne, nous affirmons que le CIA est une mauvaise chose, destructrice pour les agents et les collectifs de travail, et va bloquer pour longtemps le relèvement des montants moyens d'IFSE.

Vous publiez, sans tenir compte des remarques des organisations syndicales, la note de gestion. Vous vous êtes engagés le 17 juillet à transmettre la répartition de l'enveloppe de 6 millions par macrograde. Aurait-on raté quelque chose ?

Comme vous prétendez que le CIA répond à une demande de représentants des personnels, nous souhaitons aujourd'hui soumettre un vœu à ce CTM. Nous vous demandons de mettre aux voix le vœu suivant :

« Le CTM, constatant le gel total des montants d'IFSE servis, rejette la méthode qui consiste à abonder le régime indemnitaire des agents par l'intermédiaire du CIA, système totalement individualisé et précaire »

Je vous remercie.

